



| DÉLIBÉRATION 18-2024

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	15
Absents	3
Procurations	5
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux mars 2024 (22/03/2024), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **vendredi 05 avril 2024 (05/04/2024) à dix-huit heures (18h00)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents (15) : Xavier CAUX, Christian PORTET, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Michel MAISONNAVE, Christelle ANDRIEU, Mylène ROUCH, Maria ALEXANDRE, Nicolas COMTE, Ludovic BIARD, Marie-Françoise ALBAN

Excusés avec procuration (5) : Valérie DILLON (procuration Véronique GARRIGUES), Monique LE MINEZ (procuration Pierre Rougé), Mimoun ZARAIL (procuration Maria ALEXANDRE), Nicolas COMTE (procuration Loïc BOULBES), Laurent GIROUSSE (procuration Marie-Françoise ALBAN)

Absents (3) : Stéphane BOURDONCLE, Guillaume LACOSTE, Jean-Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Demande de subvention au titre du FDAL 2024 et approbation du plan de financement pour la voirie sous mandat 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix, dans le cadre de ses statuts, a décidé d'accompagner les communes membres qui le souhaitent dans la réalisation des travaux de voirie communale sous mandat.

Le programme de voirie 2022 porte notamment sur les travaux suivants :

- Aménagement Rue du 19 Mars – Tranche 2
- Aménagement Rue du 19 Mars – Tranche 3
- Travaux Rue du 11 Novembre – Tranche 1
- Travaux Avenue Maréchal FOCH – Tranche 1

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ariège pour participer au financement de ces travaux dans le cadre du FDAL 2024 selon le plan de financement ci-dessous, déduction faite des subventions de l'État.

PLAN DE FINANCEMENT PROGRAMME VSM 2022 MIREPOIX				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Travaux	275 000 €	FDAL 2024	25 000 €	9 %
		DTER 2022	94 572.50 €	34.39 %
		Reste à charge de la commune	155 427.50 €	56.61 %
TOTAL	275 000 €	TOTAL	275 000 €	

275 000 € REÇU EN PREFECTURE
le 08/04/2024
Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Adopte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **Autorise Monsieur** le Maire à solliciter le FDAL 2024 ;
- **Charge Monsieur** le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

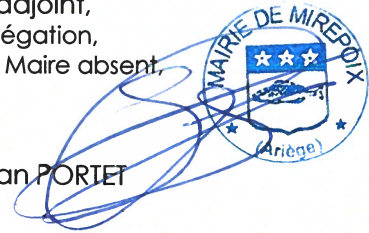
Le secrétaire de séance



Pierre ROUGÉ

Le 1^{er} adjoint,
Par délégation,
Pour le Maire absent,

Christian PORTET



SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2023
ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS ORGANISATRICES DE
MANIFESTATIONS

Recettes 2023

18 272,56 €

Nom de l'association	Nombre de jours de manifestations	Propositions d'attribution (montant en €)
SWING A MIREPOIX (Festival)	3	1 827,26 €
MIREPOIX EN AVANT	4	2 436,34 €
Soirées repas et marché artisanal	0	
Fête de la pomme	2	
Marché de Noël	2	
SALON DU LIVRE	0	0,00 €
COMITE DES FETES	5	7 005,43 €
Fête Saint Maurice	3	3 045,43 €
Bal du 14 juillet	1	
Soirée Bandas	1	
Fête foraine	forfait	3 960,00 €
OFFICE DE TOURISME	6	3 654,51 €
Brocante	3	
Marché aux fleurs	1	
Marché Octobre Rose	1	
Foire aux arbres	1	
MAMET (fêtes historiques)	3	1 827,26 €
MIMA (Festival)	4	2 436,34 €
POTIERS DE L'ARIEGE (marché des potiers)	2	1 218,17 €
ASSOCIATION CULTURELLE (marché gourmand)	1	609,09 €
CLUB CARTOPHILE (bourse toute collection)	1	609,09 €
ESPACES (bal folk)	1	609,09 €
TOTAL	30	22 232,56 €

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20240405-1802024-DE